

## COMITE SYNDICAL DU 4 OCTOBRE 2010

### Procès-verbal synthétique

L'an deux mille dix, le 4 octobre à 17h00, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 27 juillet 2010, s'est réuni dans la salle des Assemblées d'Amiens Métropole, sous la présidence de Jean-François VASSEUR :

Présents	Absents
1. Jean-François VASSEUR	1 – Jean-Claude BUISINE
2. Daniel BEAUPERE	2 – François DEBEUGNY
3. Jean-Marie BLONDELLE	3 – Isabelle DEMAISON
4. Christian BOQUET	4 – Philippe GREUET
5. Alain BRIERE	5 – Laurent SOMON
6. Michel CAPON	
7. Didier CARDON	
8. Daniel CARPENTIER	
9. Yannick DESSAINT	
10. Daniel DUBOIS	
11. François DURIEUX	
12. Sébastien HARDY	
13. Olivier JARDE	
14. Francis LEC	
15. Marion LEPRESLE	
16. Patrice LETALLE	
17. Dominique MAGNIER	
18. Serge OLIVIER	
19. Jean-Luc PETIT	
20. Paul PILOT	
21. Daniel PROUILLE	
22. Catherine QUIGNON	
23. Jean-Claude RENAUX	
24. Gilbert SAVY	
25. Jean-Pierre TETU	
26. Sarah THUILLIEZ	
27. Michel WATELAIN	
28. Jean-Marc WISSOCQ	

• **QUORUM.** Le quorum constaté à partir de 17 élus présents est atteint.

• **POUVOIRS DE VOTE :**

- Paul PILOT à Jean-Pierre TETU
- Francis LEC à Jean-François VASSEUR
- Isabelle DEMAISON à Catherine QUIGNON

Les 28 membres présents représentent 88 voix.

Paul PILOT, Francis LEC et Sarah THUILLIEZ ont participé au débat concernant la DSP mais se sont retirés avant le vote de la délibération n°1 (25 membres présents représentent 28 élus, soit 82 voix pour le vote de la délibération n°1).

A partir de la 2<sup>e</sup> délibération, Daniel DUBOIS, Didier CARDON et Catherine QUIGNON se sont retirés de la salle ; les 22 membres restants représentent 24 élus, soit 63 voix.

• **Désignation des secrétaires de séance :** Jean-Pierre TETU et Patrice LETALLE



• **Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 5 juillet 2010** : le PVS a été transmis aux membres le 27 juillet 2010.

Olivier JARDE indique sa désapprobation concernant ce PVS puisque selon lui, la délibération portant sur la suppression de poste a été modifiée sans qu'il en soit tenu informé; il vote contre le PVS.

La délibération corrigée a été transmise en séance aux élus présents.

Sans autre remarque, le PVS est adopté à la majorité.

## I - DELIBERATIONS

### 1. Délégation de Service Public en Régie intéressée du réseau en fibre optique public

Le rapport de présentation du Président est joint au présent PVS.

Michel CAPON est favorable au choix du groupe France Télécom-Orange pour cette DSP mais émet quelques observations sur le contrat qui ne lui semble pas sécurisé notamment du fait du plafonnement des pénalités.

Il est précisé qu'en cas d'incident, la majorité des pénalités seront prévues dans les contrats usagers qui lieront le délégataire aux opérateurs utilisant le réseau, et que, par ailleurs c'est la baisse de rémunération variable qui constituera la principale pénalité.

M. CAPON soulève également le risque de concurrence en interne des ingénieurs commerciaux de France Télécom entre le rôle d'opérateur de services et le rôle de Régisseur. Il est rappelé que le Régisseur ne fournira pas du service aux utilisateurs finaux ; ses clients seront uniquement les opérateurs de service et il aura en charge de valoriser le réseau Phileas.Net auprès de ces opérateurs.

Monsieur VASSEUR indique que cette question d'opérateur / régisseur a toujours été présente au cours de l'analyse des offres et des auditions. Avec la candidature d'Altitude Infrastructures, la question se posait aussi de leur relation avec Altitude Télécoms. Cependant, la création d'une société dédiée pour ce contrat imposera une certaine transparence et rendra plus aisé le contrôle de leur activité.

Olivier JARDE interroge le Président sur les incidences financières de la Régie intéressée pour les membres de Somme Numérique, notamment en termes de coûts de télécommunications.

Didier CARDON rappelle que le marché de prestations de services de télécommunications est totalement indépendant de la Délégation de Service Public. D'un côté, les opérateurs fournissent du service aux usagers (fixe, mobile, accès DSL...), de l'autre, il s'agit d'exploiter et commercialiser un réseau de fibre optique.

Le seul lien entre le marché télécoms et le réseau est la mise à disposition du réseau proposée aux opérateurs de télécoms à moindre coût pour fournir leur service aux membres du groupement de commandes.

Concernant les sites publics raccordés au réseau en fibre optique, les tarifs sont maîtrisés puisqu'ils sont sortis des objectifs de commercialisation du Régisseur ; c'est le Comité syndical qui continue de fixer les contributions correspondantes.

Olivier JARDE s'étonne également de ne pas voir apparaître la gestion du centre serveurs dans le périmètre de cette DSP. Comme indiqué dans les informations du Président, le contrat de services du centre serveurs fait l'objet d'une consultation indépendante.

Daniel DUBOIS se montre favorable à cette Délégation de Service Public, mais rappelle l'importance de disposer d'un délégant fort pour contrôler le Régisseur, émet des réserves quant au montant des pénalités inscrites dans le contrat de DSP qui est plafonné et soutient l'importance d'une libre concurrence pour l'accès au réseau pendant la durée du contrat.

Après avoir répondu à l'ensemble des questions, le Président met cette délibération au vote du Comité syndical :

L'attribution de la convention de délégation de service public sous la forme d'une régie intéressée pour l'exploitation du réseau Phileas Net à la société France Telecom est approuvée.

**ADOPTÉE A LA MAJORITÉ**

**1 CONTRE – Olivier JARDE (6 voix)**

**4 abstentions – Daniel DUBOIS, Jean-Marc WISSOCQ, Gilbert SAVY et Michel CAPON (4 voix)**



**II - INFORMATIONS DU PRESIDENT****Délibérations du Bureau du 5 juillet 2010****01 – Attribution du marché « Espace Numérique de Travail et accompagnement à la scolarité »**

Le lot 1 « Plateforme ENT » est attribué à la société I-TOP.

Le lot 2 « accompagnement à la scolarité » est déclaré infructueux, n'ayant fait l'objet d'aucune réponse dans les délais impartis. Il sera procédé à un marché négocié sans consultation, ni publicité préalable.

**Adoptée à l'unanimité**

Un marché négocié pour l'accompagnement à la scolarité a été signé avec la société MAXICOURS, seule société connue répondant à l'ensemble des besoins exprimés par Somme Numérique pour ce projet.

**02 – Attribution du marché « Achats de matériels destinés aux Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education »**

L'accord-cadre ayant pour objet « Achat de matériels destinés aux Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education » est attribué comme suit :

LOTS	OBJET	Entreprises titulaires
1	Ordinateurs fixes	1. HAXES 2. PHYSIC 3. SERIANS
2	Ordinateurs portables et Classes Mobiles	1. CYNERGIE 2. PHYSIC 3. PJD
3	Tableaux blancs interactifs	1. PJD 2. SERIANS 3. SERVIA
4	Périphériques et accessoires Multimédia	1. CYNERGIE 2. PHYSIC 3. PJD 4. SERIANS

**Adoptée à l'unanimité**

**03 – Attribution du marché « Travaux d'extension du réseau PHILEAS NET »**

Le marché « Travaux d'extension du réseau PHILEAS NET » est déclaré infructueux. Il va faire l'objet d'une nouvelle consultation.

**Adoptée à l'unanimité**

**04 – Adhésion de la communauté de communes du Doullennais**

L'adhésion de la communauté de communes du Doullennais au syndicat mixte Somme Numérique est approuvée.

**Adoptée à l'unanimité**

**Délibérations du Bureau du 13 septembre 2010****01 – Prolongation du marché « Transit IP »**

La prestation intitulée « Transit IP » correspond à la fourniture du service d'accès au réseau public Internet très haut débit (à partir de 20 Mb/s) utilisé par tous les sites publics activés sur le réseau en fibre optique. Il a été décidé d'attribuer ce marché à deux entreprises afin de sécuriser le service en cas de défaillance d'un opérateur. Le marché de fourniture de Transit IP a ainsi été notifié le 26 novembre 2007 aux sociétés Neuf Cegetel et COMPLETEL. Ce marché prend fin le 27 novembre 2010.

Dans un souci de simplicité et de cohérence des marchés, cette prestation a été intégrée à l'appel d'offres télécoms qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Il convient donc de prolonger ce marché jusqu'au 31 décembre 2010.

Le marché « Transit IP » conclu avec les sociétés COMPLETEL et NEUF CEGETEL (devenue SFR) est prolongé jusqu'au 31 décembre 2010.

**Adoptée à l'unanimité**





Le Président se félicite de ce résultat positif qui marque une nouvelle étape dans la gestion du réseau (son discours est joint au présent PVS).

## 2. Ligne de trésorerie

Le Président est autorisé à signer le contrat relatif à une réservation de ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne de Picardie d'un montant de 1 million d'euros dont les principales caractéristiques financières sont les suivantes :

- Indexation : Eonia, TAM
- Durée 1 an
- Taux d'intérêts en référence à l'index choisi plus marge de 0.70% sur Eonia et sur TAM
- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle
- Frais de dossier : 1 000 €

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## 3. Aménagement du littoral – plan de financement

Le syndicat mixte Somme Numérique a répondu à un appel à projets national pour obtenir des subventions du FEADER avec un dossier d'aménagement de la côte Picarde de 4M€ subventionné à 50%.

Le Comité syndical avait d'ailleurs adopté un plan de financement pour un projet estimé à 3 993 900€ HT par délibération du 14 janvier 2010.

Suite à une instruction de ces dossiers au niveau national, le syndicat mixte a reçu notification de l'octroi d'une aide de 1 000 000 € pour l'aménagement numérique du littoral picard. Compte tenu de cette information et afin de maintenir le taux de subvention à 50%, il convient de revoir le projet afin de limiter les dépenses à 2M€. Le dossier définitif doit être déposé pour le 14 octobre 2010.

La part revenant au syndicat mixte Somme Numérique, soit 50 %, comprend une contribution de la communauté de communes de Bresle Maritime, une contribution de la communauté de communes du Vimeu Industriel, une contribution de la communauté de communes de Nouvion en Ponthieu et une contribution du Conseil Général de la Somme, en fonction des sites raccordés, chacun pour ce qui le concerne. Les infrastructures desservant les sites du Syndicat mixte Grand Baie de Somme Grand Littoral Picard feront l'objet d'une mise à disposition pour un montant de 424 770 € HT.

Le solde concerne le raccordement des NRA et fait l'objet d'un auto financement de Somme Numérique conformément aux orientations stratégiques arrêtées en mars 2009..

Le dépôt du dossier final de demande de financement dans le cadre de l'appel à projets FEADER est approuvé. Le plan de financement du projet est :

Financement	Montant € HT	part
FEADER	1 000 000,00 €	49,70 %
Somme Numérique	1 012 063,76 €	50,30 %
	<b>2 012 063,76 €</b>	

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

## 4. Délégations du Président

Avec la mise en place de la Régie intéressée, les contrats de location du réseau avec les opérateurs seront signés par le Régisseur qui porte la responsabilité de la commercialisation du réseau. Cependant, le catalogue des services reste sous la maîtrise du syndicat mixte. Ainsi, afin de garantir la réactivité par rapport aux demandes des opérateurs qui souhaitent utiliser le réseau, il apparaît nécessaire de préciser que le Président peut modifier la grille tarifaire des services par simple décision.

Monsieur le Président est chargé par délégation et pour la durée de son mandat de fixer les tarifs du catalogue des services liés au réseau en fibre optique.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**



## 02 – Marché « Activation et extension du réseau PHILEAS NET » lots 4 et 5 – cession a CIENA

Les lots 4 et 5 du marché « Activation et extension du réseau PHILEAS NET » ont été notifiés à la société NORTEL le 11 juin 2007. Par courrier reçu le 3 février 2010, la société NORTEL a informé le syndicat mixte de la cession de notre marché à la société CIENA. Par conséquent, il convient de conclure un avenant afin de formaliser le transfert de ce marché.

La cession des lots 4 et 5 du marché « Activation et extension du réseau PHILEAS NET » à la société CIENA est approuvée.

**Adoptée à l'unanimité**

## 03 – Convention de mise en œuvre des ENT avec la CC du Vimeu Industriel

Pour la mise en œuvre du projet des Espaces Numériques de Travail, le syndicat mixte a constitué un groupement de commandes pour les matériels informatiques et a approuvé une Charte de fonctionnement des ENT, à destination des EPCI membres du syndicat mixte.

La communauté de communes du Vimeu Industriel n'ayant pas la compétence scolaire et n'ayant pas souhaité prendre en charge le service des ENT au niveau communautaire, il appartient aux communes d'AIGNEVILLE, de NIBAS et de FRIVILLE-ESCARBOTIN de délibérer pour la mise en œuvre des ENT.

Il est ainsi nécessaire de signer une convention tripartite qui fixe les relations entre le syndicat mixte, la communauté de communes du Vimeu Industriel membre de Somme Numérique et les communes qui souhaitent bénéficier du projet ENT.

Le Président est autorisé à signer la convention relative à la mise en œuvre du projet ENT avec la communauté de communes du Vimeu Industriel et les communes de NIBAS, AIGNEVILLE et FRIVILLE ESCARBOTIN.

**Adoptée à l'unanimité**

### Arrêté du Président

#### Commission technique pour la négociation des offres dans le cadre de la régie intéressée du réseau en fibre optique Phileas.Net – arrêté du 14 juin 2010

Les personnalités compétentes suivantes sont désignées en qualité de membres de la commission technique chargée de recevoir les candidats et de mener les négociations des offres reçues dans le cadre de la régie intéressée pour la gestion du réseau en fibre optique du département de la Somme :

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| • Le Président de Somme Numérique  | Jean-François VASSEUR |
| • Le Vice-président de Somme Numérique   | Daniel CARPENTIER     |
| • Le Directeur de Somme Numérique  | Yves BRIANÇON         |
| • L'Adjointe au Directeur de Somme Numérique   | Marie-Laure CRESPEL   |
| • Le Chargé de mission TIC du Conseil Général de la Somme                                  | Hervé GUERLE          |
| • Un représentant de la Direction Infrastructures et Télécommunications d'Amiens Métropole | Laurent BERGOGNE      |
| • Le Directeur de la société I-SOLUTION  | Bernard STOCK         |
| • Un représentant de la société I-SOLUTION   | François CARNEZ       |

### Décisions du Président

#### Comités de coordination et de suivi des groupements de commandes de Somme Numérique – délégation au Directeur – décision du 11 mai 2010

Le Directeur de Somme Numérique a délégation pour organiser et diriger les Comités de coordination et de suivi du groupement de commandes « Somme Numérique / ENT » et du groupement de commandes « Somme Numérique / téléphonie ».

#### Aide antenne satellite – décision du 11 mai 2010

L'aide de 150€ a été attribuée à la S.C.E.A. Ferme du Grand Bazentin pour l'installation d'une antenne satellite à BAZENTIN.

#### Aide antenne satellite – décision du 1<sup>ER</sup> JUIN 2010

L'aide de 150€ a été attribuée au GAEC DE SAINT-PIERRE DIVION pour l'installation d'une antenne satellite à THIEPVAL.



**Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'infrastructures NRA-ZO avec FREE – décision du 30 août 2010**

Le présent avenant fixe les conditions de mise à disposition à FREE des NRAZO de DAOURS et NIBAS, en plus de celui d'AVELUY.

**Procédures de marchés en cours**

- *Marché de travaux :*

Offres reçues :

Lot	Désignation	Candidats
1	contrôle et suivi des travaux	EGIS Mobilité + APAVE Technoman Ingénierie + Etudes et Synergies INEO Infracom
2	travaux d'infrastructures	FORCLUM + TPAM INEO Infracom SEBSOM / ARS SOGETREL
3	aménagement de sites	FORCLUM+ TPAM INEO Infracom SEBSOM / ARS SOGETREL

L'analyse des offres est en cours

La Commission d'Appel d'Offres examinera le rapport d'analyse des offres et proposera un titulaire pour chaque lot le 8 novembre 2010. Le Bureau entérinera l'attribution de ce marché le 16 novembre 2010.

- *Contrat de service du centre serveur :*

Offres reçues : AXIANS, COMPUTACENTER, NEURONNEXION

L'analyse des offres est en cours.

Une audition des 3 candidats a été réalisée ce mardi 28 septembre.

La Commission d'Appel d'Offres examinera le rapport d'analyse des offres et proposera un titulaire le 11 octobre 2010. Le Bureau entérinera l'attribution de ce marché le 18 octobre 2010.

- *Marché télécoms en groupement de commandes*

Offres reçues :

Lot	Désignation	Candidats
1	Téléphonie filaire : Fourniture de points de rattachement au réseau d'infrastructures du titulaire hors accès primaires (T2) et acheminements des trafics téléphoniques suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communications entrantes (y compris le trafic entrant sur n° de type 08AB),</li> <li>• Communications sortantes non prises en charge par la technique de présélection du transporteur,</li> <li>• Trafic entrant sur numéros de type 08AB</li> </ul>	France TELECOM
2	Téléphonie filaire : Fourniture de points de rattachement au réseau d'infrastructures du titulaire de type accès primaires «T2» et acheminement des trafics téléphoniques suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communications entrantes et sortantes (toute destination) de ces accès,</li> <li>• Communications sortantes prises en charge par la technique de présélection du transporteur des accès mis en œuvre dans le cadre du lot n°1.</li> </ul>	COMLETEL France TELECOM SFR
3	Téléphonie filaire : Postes téléphoniques analogiques ou numériques.	France TELECOM
4	Téléphonie filaire : Services de type IP-Centrex	France CitéVision Option Service
5	Téléphonie mobile : Fourniture de points de rattachement au réseau d'infrastructures du titulaire et acheminement des communications entrantes et sortantes depuis les téléphones mobiles. La fourniture d'une flotte de mobiles fait partie intégrante de la consultation.	Bouygues TELECOM ORANGE SFR

**Syndicat mixte Somme Numérique**

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Candidats</b>
6	Transfert de données : Liaisons louées, à savoir toutes les liaisons point-à-point (type LLA ou Transfix).	France TELECOM
7	Transfert de données (xDSL) : Fourniture d'un service de réseaux privés virtuels (RPV) de niveau 3 (IP) avec accès au réseau Internet haut et bas débit en cœur de réseau.	ADISTA COMPLETEL France TELECOM Option Service
8	Internet : Fourniture d'accès au réseau Internet très haut débit (à partir de 10 Mb/s) – 2 titulaires	ADISTA COMPLETEL France TELECOM NEURONNEXION Option Service SANEF SFR
9	Offre packagée type « box » : Fourniture d'une solution packagée de téléphonie et accès Internet pour les très petits sites.	France TELECOM SFR

L'analyse des offres est en cours.

Le rapport de choix sera présenté aux membres du groupement de commandes lors du Comité de suivi et de coordination du groupement qui aura lieu le jeudi 30 septembre.

La Commission d'Appel d'Offres examinera le rapport d'analyse des offres et proposera les titulaires le 11 octobre 2010.

Le Bureau entérinera l'attribution de ce marché le 18 octobre 2010.

*- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique*

Offres reçues :

I-SOLUTIO <b>Cotraitant</b> Cabinet Michel KLOPFER <b>Cotraitant</b> BRM Avocats
PMP conseil
IDATE <b>Cotraitant</b> CAPHORNIER <b>Sous-traitant</b> Latournerie Wolfren & Associés
SETICS

L'analyse des offres est en cours

Chaque candidat sera reçu en audition.

**Questions diverses**

- Par mail transmis au Président le 30 septembre 2010, Olivier JARDE a émis un vœu pour l'annulation de la suppression de poste de Secrétaire Général.

Ce type de vœu n'étant pas expressément prévu dans le règlement intérieur, il est considéré comme une question écrite. Il est rappelé que la suppression du poste de secrétaire général a été adoptée à la majorité du Comité syndical le 5 juillet 2010.

Jean-François VASSEUR précise que cette décision a fait suite à une réorganisation de service ; mise en œuvre de la DSP, gestion des marchés... Il n'y a pas de rapport avec le contrat de travail et la personne occupant cet emploi. Le Président avait préféré proposer cette suppression de poste plutôt que maintenir au tableau des effectifs des postes n'ayant plus de rapport avec les besoins du service.

Le licenciement de cet agent est une décision actée, totalement indépendante de la suppression de poste, qui a pour origine un manquement à ses obligations de réserves.

Le Président ne souhaite donc pas revenir sur une délibération déjà approuvée par le Comité syndical.

- Concernant le marché de prestations télécoms en groupement de commandes, Daniel CARPENTIER souhaite que Somme Numérique crée un service spécifique d'aide à la gestion des télécoms.

En effet, à la demande du CG80 et d'Amiens Métropole, le syndicat mixte ne gèrera plus les marchés. Cela laisse un vide pour les communautés de communes qui n'ont pas de connaissance dans ce domaine.





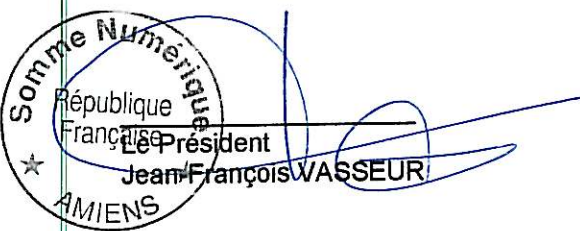
- Jean-Marc WISSOCQ interroge le Président sur les possibilités d'aide du syndicat mixte concernant l'équipement des familles en matériel informatique.  
Somme Numérique peut transmettre les adresses de deux associations, SYNAPSE et LES ASTELLES, qui s'occupent de fournir des ordinateurs et de l'accompagnement des familles.

- Michel CAPON s'interroge sur les capacités techniques des armoires NRAZO concernant l'alimentation énergétique et le manque de protection par temps de pluie.  
Ces armoires sont standardisées et fournies par France télécom dans le cadre du marché.

- La question écrite et les réponses du Président aux points abordés dans un courriel d'Olivier Jardé du 28 septembre 2010 sont jointes au présent compte rendu.

La séance est levée à 19H10.

Fait à Amiens, le 15 octobre 2010

  
Somme Numérique  
République Française  
Le Président  
Jean-François VASSEUR  
AMIENS



## **Rapport au Comité Syndical**

### **Désignation du titulaire de la Délégation de Service Public en Régie Intéressée**

Mesdames, Messieurs,  
Chers Collègues,

Nous avons décidé le 1<sup>er</sup> mars 2010 de lancer une procédure de Délégation de Service Public sous la forme d'une régie intéressée de 4 ans pour la gestion, l'exploitation et la maintenance de notre réseau d'initiative publique communément appelé Philéas Net.

Je rappelle que la régie intéressée nous laisse la maîtrise des investissements, le régisseur s'engageant sur des objectifs de commercialisation et de niveau de performance dont dépend une partie substantielle de sa rémunération.

Après avis du Comité Technique Paritaire et de la Commission Locale de Service Public, nous avons soumis à la commission de DSP un rapport de classement des offres le 5 juillet 2010.

Sur les quatre dossiers reçus, nous avons sélectionné ALTITUDE INFRASTRUCTURES et France TELECOM ORANGE pour la poursuite des négociations qui se sont menées pendant le mois de juillet au cours de deux réunions de négociations.

Un rapport d'analyse des offres finales a été établi après ces négociations. De ce rapport, il ressort :

1 – Que l'offre d'Altitude Infrastructures ouvre les perspectives de commercialisation les plus ambitieuses mais suppose également un effort d'investissement significatif de la part de Somme Numérique.

2 – Que l'offre de France TELECOM offre des perspectives de commercialisation plus réalistes et ne soumet par l'atteinte de ses objectifs à la réalisation immédiate d'un programme d'investissements complémentaires.

Par ailleurs, une étude visant à faire converger les deux dossiers sur un chiffre d'affaires à la moyenne des deux propositions montre qu'économiquement il n'y a pas de différence significative quant aux résultats attendus pour Somme Numérique.





Il est apparu dès lors préférable de s'appuyer sur l'opérateur dont le projet apparaît sécurisé par un objectif très réaliste, sur la base de la commercialisation actuelle du réseau, qui s'appuie à la fois sur l'expérience de la société qui a géré et développé le réseau depuis son origine, et renforce les capacités de relations avec les opérateurs et de commercialisation du réseau par l'implication de la Division Opérateurs de France TELECOM Orange.

Le contrat que je vous propose d'adopter prévoit explicitement, outre le maintien de notre totale maîtrise des investissements, la définition par nos soins et selon les modalités actuellement en vigueur, du catalogue des services et de leurs tarifs. Le délégataire s'engage à reprendre et respecter l'ensemble des engagements déjà pris par Somme Numérique vis-à-vis des opérateurs clients et pour la durée restant à courir de ces engagements.

France TELECOM s'engage sur le chiffre d'affaires et sur des critères de qualité de service soumis à pénalités. La rémunération variable sera de 50 % de la rémunération totale en cas d'atteinte de l'objectif plus ou moins 20 % , elle pourra aller jusqu'à deux fois sa valeur initiale en cas de dépassement au-delà de 20 % du chiffre d'affaires cible. A l'inverse, elle pourra aller jusqu'à être nulle en cas de chiffre d'affaires inférieur à l'objectif fixé. Au-delà de 20 % en plus ou en moins dans le chiffre d'affaires constaté, les gains comme les manques à gagner seront partagés à 50 % chacun entre Somme Numérique et France TELECOM ORANGE.

Par ailleurs, France TELECOM ORANGE s'engage sur le maintien de la capacité des membres de Somme Numérique à connecter leurs sites publics sur le réseau dans les conditions économiques dont ils conviennent ensemble, les contributions du réseau n'entrant pas dans la base de calcul de la rémunération variable.

Par contre, des engagements de qualité de service seront pris par France TELECOM ORANGE dans un document qui sera annexé à la convention de Délégation de Service Public, assurant ainsi une professionnalisation du service de connectivité rendu à nos membres.

France TELECOM ORANGE s'engage à mettre en place une société dédiée, qui s'appellera Somme Haut Débit et sera filiale à 100% de France TELECOM, avec la garantie de sa maison mère pour assurer les obligations lui incombant. Somme Haut Débit commercialisera les services du réseau sous la marque Somme Numérique.

Le Président  
Jean-François VASSEUR





**Discours de présentation au comité syndical**

**Désignation du titulaire de la Délégation de Service Public en Régie Intéressée**

Mesdames, Messieurs,  
Chers collègues,

Nous vivons avec cette proposition de contrat de Délégation de Service Public un moment important de la réorganisation que nous avons souhaité mettre en œuvre dans notre Syndicat Mixte.

L'accord avec France TELECOM enterre définitivement les querelles du passé avec l'opérateur historique, tout en conservant le partenariat avec TUTOR, société locale dont le développement intéresse notre territoire. Je voudrais d'ailleurs souligner la qualité des relations entretenues avec Joël PERON et son équipe au cours des dernières années et saluer l'intelligence et le sens de l'adaptation dont il a été fait preuve dans l'intérêt du Syndicat Mixte, de la société et de ses salariés.

Je voudrais également remercier l'ensemble des entreprises qui ont élaboré des projets répondant à notre appel à candidatures : SFR Collectivités, COVAGE et ALTITUDE Infrastructure. J'accorderai une mention spéciale à cette dernière entreprise dont j'ai lu qu'elle est en cours de rachat par ses cadres. La discussion autour de l'avenir de notre réseau avec cette société a été particulièrement enrichissante. L'implication de cette équipe et la qualité de son projet ont impressionné les membres de la commission ad hoc que j'avais constituée pour mener les négociations.

Les membres de cette commission sont à féliciter pour leur disponibilité, leur implication et l'exemplarité de leur démarche intellectuelle.

Je pense tout d'abord à notre collègue Daniel CARPENTIER, Vice-président de Somme Numérique au nom de la Communauté de Communes de l'Abbevillois. Je pense aussi aux représentants des services du Conseil Général de la Somme et d'Amiens Métropole qui ont siégé inutilement dans cette commission, Messieurs Hervé GUERLE et Laurent BERGOGNE. Enfin notre Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, l'équipe du Cabinet I SOLUTIO dirigée par M. Bernard STOCK, qui a su apporter son savoir et son expérience tout en respectant scrupuleusement la primauté des orientations définies par notre Assemblée.

Ce qu'il me semble fondamental de souligner, c'est que tous les ingrédients me semblent réunis pour concevoir et mettre en place un projet d'aménagement numérique de notre territoire qui fasse l'objet d'un large consensus, comme c'est le cas dans de nombreux départements français. Car nous avons déjà à nous tourner vers la prochaine étape clé qui va être la mise en place du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique dont nous avons décidé la mise en œuvre le 5 juillet 2010. Pour pouvoir nous adapter au mieux à l'évolution de l'environnement juridique et économique, nous avons d'ailleurs prévu dans la convention de Délégation de Service Public une clause de rupture anticipée. La prochaine phase qui visera un montant en débit de nos territoires et un accès au Très Haut Débit pour le plus grand nombre, nécessitera en effet non seulement d'unir les forces de toutes les collectivités publiques et de l'Etat, mais aussi de nouer des partenariats avec les investisseurs privés qui voudront bien s'intéresser à notre territoire.

Mais c'est une autre histoire, qu'il reste à écrire.

**Jean-François VASSEUR**





Monsieur le Président,

Je viens de recevoir le dossier concernant la DSP et je vous en remercie. Contre toutes habitudes démocratiques vous avez décidé que votre opposition (je suis élu à ce titre par le Conseil général) ne pouvait siéger à la commission d'appel d'offre ce qui me prive de toute information documentée et qui met à mal votre annonce de transparence.

Dans un second courrier je détaillerai les nombreuses questions que pose cette délibération de DSP.

Dès maintenant je dois relever les points suivants qui m'interdisent, en l'état, de voter votre proposition.

1. Je n'ai pas trouvé dans les documents les budgets prévisionnels de 2011 à 2014 de notre syndicat qui traduirait concrètement les effets de cette procédure sur notre budget et donc sur les contributions futures des membres.

REPONSE : CETTE PROCEDURE VISE A AUGMENTER LES RECETTES DE COMMERCIALISATION, QUI SONT REVERSEES PAR LE REGISSEUR;  
LA REMUNERATION DU REGISSEUR EST INFÉRIEURE A L'AUGMENTATION DES RECETTES.  
NOUS AVONS CHOISI LE CANDIDAT DONT LA PROPOSITION COMPORTAIT LE MOINS D'INCONNUES SUR CET ASPECT

2. Je n'ai pas trouvé dans les documents les conséquences de cette délégation sur les budgets de télécommunications des membres qui avaient sensiblement baissé en quelques années.

REPONSE : MONSIEUR LE CONSEILLER GENERAL FAIT UNE CONFUSION AVEC LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS. LE SEUL LIEN ENTRE LES DEUX DOSSIERS CONCERNE LA MISE A DISPOSITION DES OPERATEURS DU RESEAU PHIULEAS NET DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS.

3. Je n'ai pas trouvé dans les documents les tarifs de télécommunications que paieront nos concitoyens dont les impôts ont financé Phileas net. Ces tarifs devraient tenir compte de l'investissement réalisé et s'aligner sur les moins disant des tarifs des opérateurs dans la Somme

REPONSE : IL N'Y A PAS DE LIEN ENTRE NOTRE RESEAU ET LES PRIX DES TELECOMS DES PARTICULIERS  
LA CONFUSION DU CONSEILLER GENERAL DOIT NAITRE DU FAIT QUE NOUS CONTRACTUALISONS AVEC ORANGE, OU D'UNE MAUVAISE SOURCE D'INFORMATION, OU DES DEUX. CHAQUE OPERATEUR DE DETAIL FIXE DES PRIX NATIONAUX SAUF DANS UN CAS COMME France CITEVISION QUI NE PROPOSE SES SERVICES QU'A AMIENS ET S'ALIGNE SUR LES TARIFS DES OPERATEURS NATIONAUX. EN OUT ETAT DE CAUSE IL N'Y A JAMIS EU D'EFFET DE NOTRE RESEAU SUR LES TARIFS DES PARTICULIERS SAUF DANS LE CAS D'OFFRES MOINS CHERES QUAND ELLES SONT EN DEGROUPEMENT TOTAL.

4. Si je me réjouis qu'après avoir tant décrié TUTOR vous en arriviez à lui confier, sans excuses publiques, l'exploitation du réseau Philéas net, je ne comprends pas le besoin de France Télécoms dans ce schéma...

REPONSE : TUTOR A CHOISI DE NE PAS DEPOSER DE CANDIDATURE POUR ETRE SOUS TRAITANT D'ORANGE.





JE NE VOIS AU NOM DE QUOI SOMME NUMERIQUE AURAIT DES EXCUSES A FOURNIR A TUTOR DONT J'AI PAR AILLEURS SALUE LA CAPACITE D'ADAPTATION DANS MON INTERVENTION DE PRESENTATION DE LA DELIBERATION.

Cet opérateur est un des plus visés en France pour entrave à la concurrence, et vous allez " l'intéresser " par votre régie à se trouver de nouveaux clients ? Je doute que l'ARCEP apprécie.

L'ARCEP EST CHARGÉE D'INTERVENIR SUR LES CONFLITS ENTRE OPERATEURS.  
JE NE PENSE PAS QUE LE PRECEDENT MARCHE PASSE PAR L'EX AGENCE SUSI AVEC TUTOR SOIT UN MODELE DE MISE EN CONCURRENCE PUISQU'IL N'Y AVAIT QU'UNE SEULE ENTREPRISE CANDIDATE. JE VOUS PROPOSE DE NOUS ACCOMPAGNER A L'ARCEP POUR ENTENDRE DIRECTEMENT DE LEUR PART DES EXPLICATIONS SUR LE DROIT DES TELECOMMUNICATIONS.

Je comprends encore moins le rôle de cette société écran, filiale à 100% de France Télécoms qui, interlocuteur unique, nous interdira les indispensables contacts avec l'exploitant du réseau. Elle sera pratique en revanche pour désengager France Télécoms en cas de liquidation

UNE SOCIETE AD HOC PERMET DE CONTROLER LES FLUX FINANCIERS ENTRE LE REGISSEUR ET SA MAISON MERE.

SI C'EST DIRECTEMENT DANS LES COMPTES DE LA MAISON MERE QUE LES REMUNERATIONS SONT VERSEES NOUS SERONS TOTALEMENT DANS L'IMPOSSIBILITE D'EXERCER NOTRE POUVOIR DE CONTROLE, S'AGISSANT D'UNE ENTREPRISE DE LA TAILLE DE France TELECOM ORANGE. TUTOR SERA SOUS TRAITANT ET LES RELATIONS SERONT EN EFFET DIFFERENTES : L'ENGAGEMENT TECHNIQUE D'ORANGE NOUS PARAIT UNE GARANTIE NON NEGLIGEABLE NOTAMMENT POUR LA QUELITE DE SERVICE GARANTIE POUR LES CLIENTS ET NOS SITES PUBLICS.

5. J'ai noté que l'entreprise Altitude Infrastructures, que vous n'avez pas retenu, faisait une meilleure offre de commercialisation mais demandait des garanties d'investissements que vous annoncez souvent en réunion ou dans la presse mais que vous n'êtes pas prêt à mettre noir sur blanc dans une convention. C'est regrettable.

IL FAUT SAVOIR CE QUE L'ON VEUT : DEPENSER OU ETRE EFFICACE. LA PERIODE DE DEPENSES INCONSIDEREES A UN PEU TROP DURE DANS CE SYNDICAT. JE CONTINUE DE LE PENSER ET DE VOUS LE DIRE .JE PENSE DEMONTRER PAR MON ACTION QUE LES FINANCES PUBLIQUES SONT MIEUX UTILISEES DORENAVANT.NOUS CONTINUERONS DANS CETTE VOIE ET CESSERONS DE FAIRE CROIRE QU'IL SUFFIT DE DEPENSER POUR BIEN FAIRE.

Dans un prochain courrier j'entrerais dans plus de détails, mais je souhaitais sans attendre, vous permettre de me fournir, comme à tous nos collègues, les éléments essentiels à l'approbation d'une démarche aujourd'hui peu compréhensible.

LES ELEMENTS DE LA DSP ONT ETE FOURNIS DANS LEUR INTEGRALITE ET UN EXPOSE VOUS A ETE FAIT. LA REUNION DU COMITE SYNDICAL A PERMIS DE REPENDRE AUX QUESTIONS DES ELUS.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments distingués.

Olivier JARDÉ

